

# **Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS**

## - - - - - **Séance du Séance du 29 mars 2013** - - - - -

Nombre de membres :		Date de la convocation :	25 mars 2013
- du Conseil Municipal :	19	Date d'affichage :	25 mars 2013
- en exercice :	18		
- qui ont pris part à la délibération :	14		

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Christiane DUSSERT, Renée FAVERJON, Claude MARTIN, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, Pascale CHASTAGNARET, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Monsieur François DELARBRE à Madame Claude-Marie MARTIN,
- Madame Sophie BEAL à Monsieur Gérard GOULLEY
- Madame Sabine CUENCA à Madame Jacqueline CALIXTE,

Absents : Madame Lucie BOUCHARDON, Monsieur Pascal FUOCO, Monsieur Lilian GAILLARD et Madame Danièle SAGNES;

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le vendredi 29 mars deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Olivier CHASTAGNARET

### **2. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1er mars 2013**

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2013.

Aucune remarque n'est formulée ; une vérification sera effectuée concernant la présence de Christine DUSSERT et l'absence de Pascale CHASTAGNARET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu, de la réunion du conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2013.

### **3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions**

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
  - AZ 674 , sis « 141 Chemin de Greignac – 6 allée de Prat »

Le conseil municipal en prend acte.

#### 4 .Admission en non-valeur

Madame le maire présente au conseil municipal des états de produits irrécouvrables transmis pour admission en non-valeur par le Trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de cent cinquante-cinq euros et douze centimes (155,12 €) au vu des états établis par le Trésor public en date du 6 mars 2013.

#### 5. Compte administratif 2012

Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances présente au Conseil Municipal les comptes administratifs de la Commune pour l'exercice 2012.

Les dépenses et les recettes sont conformes aux prévisions.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. donne acte à Madame le maire de la présentation faite du compte administratif 2012  
Le vote, réalisé par chapitre, donne les résultats suivants :
  - ❖ **pour le budget général :**
    - Dépenses de fonctionnement  
Chapitres 011, 012,014 : unanimité,  
Chapitres 65, 66, 67, 042 : unanimité.
    - Recettes de fonctionnement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
    - Dépenses d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
    - Recettes d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
  - ❖ **pour le budget lotissement** : unanimité pour l'ensemble des chapitres.
2. à l'unanimité, considère les excédents de fonctionnement et décide de leur affectation par budget tel que présenté sur les tableaux annexés à la présente,
3. à l'unanimité, constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

#### 6. Budget primitif 2013

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Yohan BLANCHARD, Adjoint aux Finances.

Monsieur Yohan BLANCHARD présente au Conseil Municipal l'ébauche du budget primitif pour l'exercice 2013.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter le budget primitif à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le vendredi 12 avril 2013.

#### 7. Remboursement des frais de déménagement

Au titre du décret n°90.437 du 28 mai 1990 circulaire du 6 novembre 1990, et du décret n°89.271 du 12 avril 1989, Madame Sylvie Chastagnol, Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe, mutée

au 18 mars 2013 dans notre commune, peut prétendre à une indemnité forfaitaire de déménagement occasionné par son changement de résidence administrative.  
Il conviendra donc de statuer sur le montant alloué au vu du devis effectué par l'entreprise de déménagement « Pierre Crouzevialle » soit un montant de 1 717,46€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde d'allouer le montant de l'indemnité à huit cents euros (800€).

#### **8. Convention tripartite de mise à disposition de locaux et de matériel de l'école maternelle au CLSH « Les Copains d'abord »**

Madame le maire expose au conseil municipal la nouvelle convention tripartite de mise à disposition de locaux et de matériels de l'école maternelle publique ; à noter qu'en plus de l'ancienne convention la commune met à disposition un agent communal tous les mercredis pendant 1heure (18h00 à 19h00), à chaque vacance scolaire et le vendredi pendant 2 heures (18h00 à 20h00) pour compléter le nettoyage effectué par l'organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention au titre de l'année 2013.

#### **9. Motion de soutien à l'intersyndicale DDT 07**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du courrier de l'intersyndicale de la Direction Départementale des Territoires 07 (CGT-FO-FSU-UNSA) l' informant des menaces qui pèsent sur le devenir de l' exercice des missions ATESAT ( aide technique de l' Etat au titre de la solidarité territoriale)et ADS( application du droit des sols)par les services de l'Etat(la DDT) en Ardèche.

Madame le Maire rappelle la teneur de ces missions : instruction des actes d'urbanisme (notamment les permis de construire) et aide et suivi en matière de travaux communaux, au titre de l'ATESAT.

Madame le Maire rappelle encore que la commune :

- Apprécie la qualité des prestations offertes par les services de l'Etat pour les raisons suivantes (neutralité, impartialité, sécurité juridique, intégrité, proximité, rapport qualité/prix, compétence, professionnalisme,
- Ne dispose pas, en propre, des moyens humains, techniques et financiers qui lui permettraient de suppléer au retrait de l'Etat de ces champs d'activité,
- N'est en rien, en aucune façon, à l' origine de la demande des décisions qui aboutiraient à la fin de ces missions exercées pour son compte.

Dans ces conditions, Madame le Maire demande au conseil municipal :

De réfléchir aux graves conséquences qu'auraient ces abandons de mission s'ils venaient à être effectifs et, par opposition, d'exprimer son attachement à la poursuite de ces missions par les services de l'Etat,

De soutenir pleinement la démarche de sauvegarde des missions initiées par l'intersyndicale du personnel de la DDT 07 ; missions remplies par les services de proximité de l'Etat qui permettent à la commune, dans les meilleures conditions, de jouer pleinement son rôle auprès de ses administrés et, au-delà, concourent à l'égalité des citoyens sur le territoire,

De porter cette prise de position à la connaissance de toutes les autorités et élus du département en leur demandant de la relayer dans les instances nationales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet une motion de soutien à ces revendications.

#### **10. Appel à Manifestation d'Intérêt Territoire à Energie Positive**

Madame le Maire rappelle que le conseil communautaire a été sensibilisé à l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS le 29 novembre 2012 et le 10 janvier 2013 et a délibéré en faveur d'une candidature à l'AMI TEPOS le 13 février 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare apporter son soutien entier à ce projet et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études, et assure la communauté de communes de son investissement, dans la limite de ses compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive.

Prochain conseil municipal le vendredi 12 avril 2013 à 20h15.

Levée de séance à 23h00.